Département du Nord

INSPECTION PRIMAIRE du Quesnoy

MONOGRAPHIE COMMUNALE de Montay.

1900

Monographie communale de Montay

310

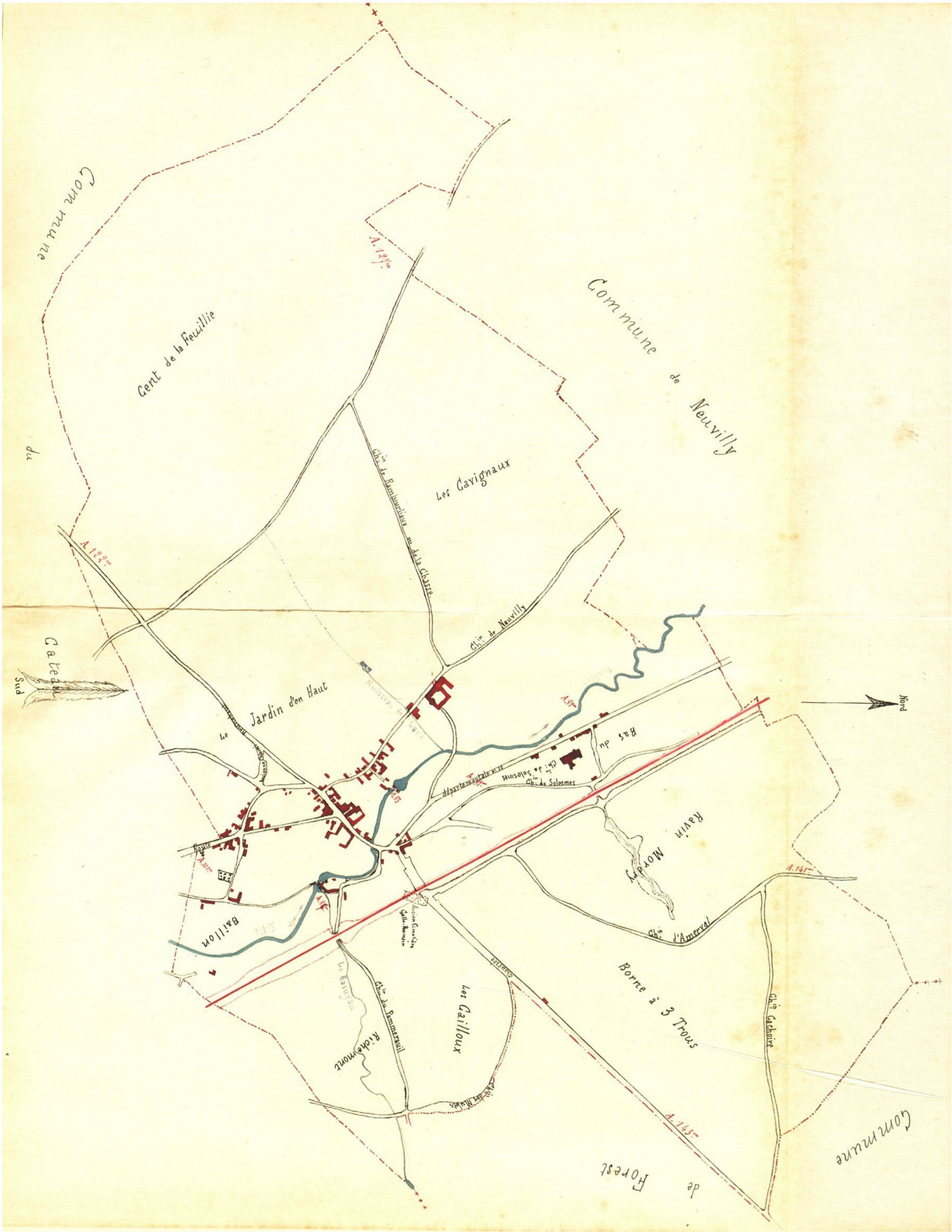
Commune de Neuvilly
Commune de Forest
Commune du Cateau
Cent de la Feuillie
Les Cavignaux
Chin de Rambourlieux ou de la Chasse
Chin de Neuvilly
Le Jardin d'en Haut
Bas du Ravin Mordry
Chin de Solesmes
Chin d'Amerval
Chin Cachoire
Borne à 3 Trous
Les Cailloux
Chin du Pommereuil
Richemont
Le Basuyau
Baillon
Route
Nord
Sud
A. 122m
A. 141m
A. 143m

Géographie physique

Situation astronomique de la commune

Bornes. – *Montay est borné au nord par la commune de Neuvilly ; à l'est par celle de Forest (arr^t d'Avesnes) ; au sud et à l'ouest par la ville du Cateau.*

Latitude : *50° 01' 35"* à *50° 02' 41"*[1]
Longitude : *0° 30'* à *0° 36'* *est*[2]
Altitude : *81 m* à *143 m*

Surface imposable :		Surface non imposable :	
Terres	*434H. 08A, 34C*	*Chemins, places publiques*	*17H. 49A, 48C*
Prés	*28H. 21A, 94C*	*Rivières, ruisseaux*	*2H. 99A, 64C*
Pâtures	*43H. 96A, 71C*	*Sols d'église, cimetière*	*30A, 12C*
Jardins	*10H. 12A, 25C*	*Sols d'école*	*9A, 09C*
Terres vaines	*1H. 34A, 86C*	*Sols de chapelle,*	
Chemin de fer	*6H. 44A, 49C*	*fontaines et calvaire*	*1A, 33C*
Abreuvoir	*0H. 02A, 19C*		
Sols, bâti, cours	*5H. 88A, 53C*	Total	20H. 89A, 66C
Total	530H. 09A, 31C		

Superficie totale : imposable 530H. 09A, 31C
non imposable 20H. 89A, 66C
550H. 98A, 97C

Divisions territoriales :

Montay fait partie du canton du Cateau, arrondissement de Cambrai (Nord)

Hameau : *La Sucrerie* *à 700 m de la place publique*
Ferme : *La Feuillie*[3] *à 500 m « d° «*
Écart : *Cabaret (route de Forest)* *à 700 m « d° «*

Lieux-dits :

Baillon, Richemont, les Cailloux, la Borne à 3 trous, le Ravin Mordry, le Bas du chemin de Solesmes, le Village, le Jardin d'en Haut, les Cavignaux, la Feuillie, le Cent de la Feuillie, le Fief doré, le Pont des 4 vaux.

Interprétation des noms topographiques

Baillon.

Roman : *Baille, palissade,* du latin *palus, pieu, marais.*
Basse latinité : *Baïa, baie et par extension lieu marécageux.*

Baillon qu'on prononce aussi Bayon vient donc de palus dans le sens de marais, de ruisseau ou de palissade et dès lors ce nom désigne un pâturage entouré de pieux ou simplement un ruisseau, un marais. Baillon est en effet formé de pâturages humides clôturés de pieux et de haies vives sur les rives de la Selle.

Richemont

Richemont signifie riche montée ou riche vallée par rapport aux terres fertiles de cette

[1] Latitude nord. (ndt)
[2] Par rapport au méridien* de Paris, alors encore en vigueur en France. (ndt)
[3] La ferme de la Feuillée encore bien connue de nos jours, est systématiquement orthographiée par l'auteur « la Feuillie ». Erreur de sa part provenant d'un malentendu, ou le nom était-il réellement celui-là en 1899 ? (ndt)

contrée.

Cette vallée est devenue un peu humide depuis l'établissement de moulins qui ont retenu les eaux et ont élevé le niveau de la rivière. Elle a été transformée alors en gras pâturages.

Les Cailloux

Par les Cailloux on désigne une terre compacte renfermant une grande quantité de silex. En différents endroits on a creusé des carrières pour l'extraction de ces pierres qui servent à l'entretien des chemins vicinaux et ruraux.

Les instruments aratoires ramènent à la surface des cailloux qui sont ramassés, à la fin de l'hiver, par les ouvriers sans travail.

La Borne à 3 Trous

La légende raconte qu'un propriétaire assez peu consciencieux agrandissait son champ en déplaçant à plusieurs reprises la borne qui servait de limite. Son stratagème fut découvert et pour le ridiculiser, on désigne cet endroit sous le nom de : Borne à 3 Trous.

Cette partie du territoire est formée de terres douces, faciles à cultiver.

Le Ravin Mordry

Le Ravin Mordry désigne les terres avoisinant ce ravin, sorte d'excavation creusée probablement par les Romains pour la défense de leurs positions.

Le Bas du chemin de Solesmes

Le Bas du chemin de Solesmes désigne les terres qui longent ce chemin.

Le Jardin d'en Haut

Le Jardin d'en Haut désigne des terrains situés sur une éminence et aboutissant aux jardins du village. Ces terrains sont en effet propices à la culture potagère.

Les Cavignaux [1]

La Feuillie

Basse latinité : *Folleia, lieu couvert d'arbustes, de feuillages. Ferme sur une pente humide et dans une contrée boisée.*

Cette ferme est entourée en effet d'une trentaine de mencaudées de pâtures et d'un parc situé d'abord au nord de la ferme, puis supprimé pendant un certain laps de temps et enfin replanté au sud en 1896.

Cette ferme était la propriété de l'archevêque de Cambrai qui s'y rendait souvent pendant son séjour au Cateau.

Le Cent de la Feuillie

Cent désigne une pièce de 100 mencaudées.

Basse latinité : *Foliala, lieu couvert de feuillage, bosquet touffu.*

Cent de la Feuillie signifie 100 mencaudées de terre entourant la ferme, ou sentier conduisant à la ferme, au bocage.

Le chemin « de la Chasse » conduisant directement de la ferme de la Feuillie au Cent de la Feuillie semble indiquer que l'ancien château féodal se trouvait de ce côté là. C'est sans doute par ce chemin que le seigneur partait en chasse.

Le Fief doré

D'après certains historiens, ce nom signifie fief du dehors, de la bordure, de la lisière.

---

[1] Aucune indication n'est laissée par l'auteur de cette monographie qui pensait très probablement trouver le renseignement ultérieurement, puisqu'il a laissé un blanc sur le manuscrit original. Remarquons tout d'abord que Cavignaux est un nom de famille. Ce lieu-dit porte peut-être le nom d'un ancien propriétaire. Ou peut-être faut-il chercher l'origine de ce nom dans le rouchi *cavain* (ou *cavin*) qui signifie creux dans la terre occasionné par les eaux pluviales ? Cf. *Dictionnaire Rouchi - Français de G. A. J. Hécart, Valenciennes, 1854*. (ndt)

Ce fief se trouvait situé à la lisière du Cent de la Feuillie et dominait les champs de blé qui lui formaient à l'approche de la moisson comme une ceinture dorée, d'où le nom de fief doré.

Le Pont des 4 vaux

Du mot 4 et de val, vaux, vallées.

Ce sont 4 vallées rapprochées, parcourues par autant de ravines qui forment le Ravin des 4 vaux et traversées en partie par la route de Cambrai au Cateau. Il y a au même endroit le Pont et le Chaufour des 4 vaux. Il s'agit ici d'un ensemble de 4 vallées.

Relief du sol

La vallée de la Selle qui coule du sud au nord se trouve à une altitude de 81 à 87 mètres. Elle est prolongée par la vallée de Richemont vers l'est et par la vallée des 4 vaux vers l'ouest.

Le pays se relève vers le nord-est pour atteindre une altitude de 143 m le long de la Chaussée-Brunehaut vers la commune de Forest (arrondt d'Avesnes) et 141 m vers Amerval (hameau de Solesmes).

Du côté de l'ouest, il se relève également et atteint 122 m à l'extrémité du territoire de Montay, le long de la Chaussée-Brunehaut, et 127 m près de la ferme de Rambourlieux (commune de Neuvilly).

Géologie. – Constitution du sol.

Le sol de Montay est formé en majeure partie d'argile sablonneuse, se prêtant très bien à la culture, ayant une couche végétale d'une profondeur assez variable.

La constitution du sol de cette commune varie souvent brusquement. Il n'est pas rare de trouver plusieurs sortes de terrains dans le même champ.

Sur la rive gauche de la Selle se trouve le plateau argileux que dominent Inchy et Béthencourt. Le sol est composé d'argile et de sable en fortes proportions.

Le sous-sol est formé d'une couche d'argile d'une épaisseur variant de 0 m 30 m à 5 m recouvrant une couche de sable roux et blanc par endroit. C'est sur cette rive que sont établies les briqueteries de Montay.

On trouve cependant le calcaire en certains endroits de la Feuillie et des Cavignaux. La marne argileuse affleure même le sol au bosquet.

Sur la rive droite, le sol est argilo-calcaire, sauf à la Borne à 3 Trous où le sable est assez abondant.

Le sous-sol est formé d'une mince couche d'argile, recouvrant une épaisse couche de calcaire ou de marne argileuse. Montay alimente de marne à brûler tous les environs jusqu'à une distance de 20 kilomètres.

Depuis 1885 on extrait du phosphate au lieu-dit « La Borne à 3 Trous ». Plusieurs compagnies ont abandonné cette extraction à cause de la pauvreté du phosphate qui ne leur donne pas d'assez grands bénéfices pour le transformer en superphosphate.

Ce phosphate naturel (titrant 18 % d'acide phosphorique)[1] *est cependant encore utilisé par quelques cultivateurs qui l'épandent à l'état naturel sur leurs terres, mais le plus souvent le jettent sur la litière des étables et écuries ou sur le tas de fumier, ce qui empêche ce dernier de perdre ses gaz ammoniacaux tout en rendant le phosphate assimilable.*

On trouve dans ces carrières de phosphate, des dents de poissons et des bélemnites.[2] *On extrait également le sable en cet endroit.*

---

[1] C'est nous qui fermons la parenthèse ; ce ne sera pas la seule fois. (ndt)

[2] Bélemnite, n. f. : Céphalopode dibranche, fossile dans le jurassique et le crétacé. *Larousse en 3 volumes, vol. 1, 1976.* (ndt)

L'analyse du sol donne approximativement en % :

	Argile	Sable	Calcaire	Humus
Baillon	*62*	*25*	*4*	*9*
Richemont	*63*	*23*	*6*	*8*
Les Cailloux	*76*	*12*	*9*	*3*
La Borne à 3 Trous	*60*	*27*	*6*	*7*
Le Ravin Mordry	*72*	*18*	*6*	*4*
Le Bas du chemin de Solesmes	*65*	*23*	*6*	*6*
Le Jardin d'en Haut	*60*	*29*	*4*	*7*
La Feuillie	*69*	*21*	*6*	*4*
Les Cavignaux	*63*	*26*	*5*	*6*
Le Cent de la Feuillée	*67*	*23*	*6*	*4*
Le Pont des 4 vaux	*66*	*22*	*4*	*8*

Hydrographie

Montay est arrosé par la Selle et ses affluents : le Basuyau ou rivière de Richemont et le ruisseau du Lard.

La Selle prend sa source dans la vallée Fond-Selle, commune de Molain (Aisne).

Elle arrose Molain, Saint-Martin-Rivière, Saint-Souplet, Saint-Benin, Le Cateau, Montay, Neuvilly, Briastre, Solesmes, Saint-Python, Haussy, Montrécourt, Saulzoir, Haspres, Noyelle-sur-Selle, Douchy et se jette dans l'Escaut près de Denain.

Cette rivière profonde, au cours sinueux, donne la force motrice à de nombreux établissements industriels et à plusieurs moulins importants.

Autrefois très poissonneuse, la Selle ne nourrit plus maintenant de poissons, ses eaux étant empoisonnées par les usines du Cateau.

Son principal affluent, le Basuyau, fait tourner plusieurs moulins, entre autres celui de Richemont. Son confluent se trouve au Tordoir d'huile de Montay.*

Le ruisseau du Lard a ses sources principales au petit bosquet du Jardin d'en Haut. Il acquiert de l'importance en temps d'orage, car il reçoit les eaux qui proviennent du ruisseau des 4 vaux, aujourd'hui supprimé et cultivé, et alors devient un torrent assez à craindre, car plusieurs fois déjà, notamment en 1899,[1] il a renversé une forte muraille et dévasté des récoltes et des propriétés.

En temps ordinaire ce ruisseau facilite d'une façon remarquable le lavage des betteraves et racines fourragères. Les cultivateurs de Neuvilly et du Cateau profitent de cet avantage, moyennant certaines redevances.

Autrefois on signalait comme site pittoresque et remarquable la Cavée à Eau.

C'était une source qui, sortant d'un talus de la Chaussée Brunehaut, emplissait une fontaine qui se déversait sur la route et traversait le village en s'écoulant dans un fossé.

Les voitures qui suivaient la Chaussée Brunehaut ou la route départementale n° 10, de Valenciennes à Bohain, devaient, pour traverser le village de Montay, passer dans l'eau qui recouvrait la route de 30 à 40 ^{cm} de hauteur.

Aussitôt le redressement de la Chaussée Brunehaut en 1886, on a déplacé cette fontaine pour l'amener au centre du village où, à l'aide d'un élévateur établi en 1898, les cultivateurs y recueillent en quelques minutes l'eau nécessaire pour l'alimentation de leurs animaux.

La qualité de cette eau et la facilité de se la procurer y amènent des étrangers qui paient une certaine redevance pour ce service.

En cas d'incendie, cet élévateur faciliterait considérablement la lutte contre le fléau.

[1] Donc, l'année même de la rédaction de cette monographie. (ndt)

Bois et Forêts

Montay, distant d'une lieue du Bois l'Évêque, ne possède qu'un petit bosquet d'un hectare de superficie environ, qui est un lieu de promenade assez fréquenté.

Faune

La faune ne comprend que lièvres, lapins, perdrix, cailles, alouettes, grives, étourneaux.

Flore

La flore,[1] *sans être bien riche, renferme néanmoins une certaine quantité de plantes dont la nomenclature suit :*

Bonnes plantes de prairies naturelles :

Agrostis vulgaire
» d'Amérique
Brome des prés
Canche élevée
» flexueuse
Crételle des prés
Dactyle pelotonné
Fétuque des prés
» élevée
» hétérophylle
Fléole des prés
Flouve odorante
Fromental
Houlque laineuse
Pâturin des prés
» commun
Ray-grass anglais
» d'Italie
Vulpin
Trèfle blanc
» des prés
» jaune
Minette
Lotier corniculé
Serpolet

Plantes nuisibles aux récoltes :

Chardons
Chiendent
Sené (curiau)
Nielle
Coquelicot
Liseron
Renouée (traînasse)
Chicorée sauvage
Camomille sauvage
Tussilage (pas d'âne)
Mercuriale annuelle (Loris)
Pissenlit
Prêle
Lierre terrestre
Cuscule
Orobanche

Plantes médicinales usuelles :

Tempérantes : *L'oseille, la cerise, la fraise, la framboise, les groseilles, les racines de chiendent.*
Émollientes : *Le bouillon blanc, la guimauve, la mauve, la graine de lin, les feuilles de tilleul.*
Toniques amères : *Les feuilles d'artichaut, de chicorée sauvage, les fleurs de fumeterre, de grande gentiane, les cônes de houblon.*
Toniques astringentes : *Les feuilles de noyer, de ronces, les racines de la grande consoude, du fraisier, de la patience, les coings, le brou de noix.*
Antispasmodiques : *La mélisse officinale, la sauge officinale, les capitules de la matricaire camomille, les racines de valériane officinale.*
Antiscorbutiques : *Le cresson de fontaine, la gentiane, la chicorée sauvage, le fumeterre officinal, les feuilles de noyer.*
Stimulantes : *La menthe poivrée, la sauge, la mélisse, les fruits du fenouil.*
Sudorifiques : *La bourrache, la pulmonaire, les feuilles de bardane, de pensée sauvage, les racines de grande centaurée, les tiges de douce-amère, les fleurs de sureau, de tilleul.*
Diurétiques : *La pariétaire, les rhizomes de chiendent, d'asperge, les tiges de prêles, les feuilles de saponaire, les queues de cerises.*
Expectorantes : *L'hysope officinale, le lierre terrestre, les feuilles et les capitules de tussilage, les fleurs de coquelicot, de violette.*

[1] La flore fait ici l'objet d'un développement surprenant. Précisons que tous les noms qui suivent ont été dûment et minutieusement vérifiés (dictionnaire et internet). (ndt)

Purgatives : *Les feuilles de pervenche, les racines de liseron scammonée, de rhubarbe, les baies de sureau, de nerprun, de houx commun.*
Vermifuges : *L'absinthe, les rhizomes de fougère mâle, de rhubarbe.*
Fébrifuges : *La camomille romaine, la petite centaurée, le chêne, le frêne, la gentiane, le houx, le persil, le prunellier, le saule blanc.*
Vénéneuses : *L'absinthe, la belladone, la ciguë, la digitale, l'aconit, l'ellébore, le tabac, le mouron rouge, les baies de sureau et de nerprun (en grande quantité).*

Herborisation

Renonculacées : *anémone*
Papavéracées : *chélidoine*
Fumariacées : *fumeterre*
Crucifères : *moutarde, giroflée, vélar, julienne, cresson, capselle (bourse à Pasteur), cameline*, ravenelle*
Violariées : *violette*
Résédacées : *réséda*
Caryophyllées : *saponaire, œillet, silène, lychnis, céraiste*
Malvacées : *mauve, guimauve*
Géraniées : *géranium*
Oxalidées : *oxalis (petite oseille)*
Papilionacées : *ajonc, genêt, trèfles, ononis, mélilot*
Rosacées : *ronce, églantier, aubépine, benoîte, fraisier, potentille, aigremoine*
Ombellifères : *ciguë, persil, cerfeuil, céleri*
Caprifoliacées : *sureau*
Rubiacées : *gaillet (caille-lait)*
Composées : *chardons, centaurée, pâquerette, marguerite, tussilage (pas d'âne), souci des champs, achillée, chicorée, pissenlit, laiteron*
Campanulacées : *campanule*
Primulacées : *primevère, mouron*
Apocynées : *pervenche*
Gentianées : *gentiane*
Convolvulacées : *liseron*
Cuscutacées : *cuscute*
Borraginées : *consoude, bourrache, myosotis*
Solanées : *morelle, datura, jusquiame*
Scrofularinées : *muflier, digitale, scrofulaire, véronique, gratiole*
Orobanchées : *orobanche*
Labiées : *hysope, thym, serpolet, mélisse, menthe poivrée, sauge, lamier, lierre terrestre*
Amarantacées : *amarante*
Polygonées : *renouée*
Euphorbiacées : *mercuriale annuelle, euphorbe*
Urticées : *orties*
Orchidées : *orchis*
Cypéracées : *carex*
Graminées : *ivraie, chiendent, fléole, flouve, vulpin, brome, fromental, pâturin, dactyle, fétuque, agrostis, houlque laineuse, canche*
Fougères : *fougères*
Equisétacées : *prêle*
Lycopodiacées : *lycopode.*

Voies de communication :

Montay se trouve traversé par la Chaussée-Brunehaut qui va de Bavai à Vermand et porte le nom de Chemin d'Intérêt Commun n° 111 et par la Route départementale n° 10, de Valenciennes à Bohain.

Il est desservi par la ligne de chemin de fer de Valenciennes à Hirson.

Montay est arrosé par la Selle qui donne la force motrice à 2 moulins, à un Tordoir d'huile et à une fabrique de broches pour filature.*

Les routes ci-dessus et différents chemins vicinaux le mettent en relation avec les communes du Cateau, Reumont, Neuvilly, Amerval (hameau de Solesmes), Forest (arrondissement d'Avesnes) et le Pommereuil.

Géographie historique

Noms successifs de la Commune :

Montali en 1139. – Montoye en 1158. – Montay en 1226.

Étymologie :

Montay tire son nom de Mont.

Certains historiens prétendent que la terminaison en li *et en* ay *signifie habitation. Ce serait donc ici l'habitation de la montée conduisant à une éminence. C'est le propre du village de Montay, bâti en amphithéâtre sur les deux rives de la Selle, et d'où l'on ne peut sortir sans gravir une cote.*[1]

Ce nom pourrait bien provenir aussi des montées rapides que l'on doit gravir pour sortir de Montay en suivant la Chaussée-Brunehaut. L'un d'elles a 1.500 m de longueur avec une pente de 8 cm par mètre.[2]

En 1896, lors de la course vélocipédique de Paris à Mons, les coureurs demandaient aux paysans des villages voisins : « Sommes-nous bientôt à la fameuse montée ? »[3]

Cette cote[4] *a déjà causé d'affreux accidents de voitures, et certains vélocipédistes ont eu aussi à regretter d'avoir voulu la descendre sans quitter leur machine.*

Événements remarquables dont la Commune a été le théâtre

Le premier document qui mentionne ce village date de 1139. C'est l'assignation faite par Nicolas, évêque de Cambrai en 1139, de divers biens, au chapitre de S*[te] *Croix. Nous y trouvons trois mencaudées sur Montay* (in Montali très moncaldos)

En 1190, la seigneurie de Montay était possédée par un seigneur nommé Raoul qui fut le père de Simons et de Watier dont les descendants s'allièrent avec plusieurs familles notables du pays.

Armes de Montay

De gueule à la forteresse d'argent sur un plan de sinople*.*

[1] Dans ce sens, et contrairement au manuscrit, le mot côte prend un accent circonflexe sur le o. (ndt)
[2] C'est-à-dire une pente à 8%, située sur la route de Montay à Forest. (ndt)
[3] La course Paris-Mons (ville du Hainaut belge) n'a connu qu'une édition, celle du 30 août 1896 qui a vu la victoire de Maurice Garin (France), le futur vainqueur du 1er Tour de France en 1903, devant Michel Frederick (Suisse) et Alfred Gilbert (France). http://www.memoire-du-cyclisme.net (ndt)
[4] Voir note 1. (ndt)

En 1340, le chevalier Colebriet de Bruylle[1] *crut surprendre à Montay, Jean, duc de Normandie :*

« Cependant Jean, duc de Normandie, fils du roy de France, au mandement de son père, faisait à Saint-Quentin une grosse armée pour ruiner le Hainaut. En sa compagnie estoient le duc d'Athènes,[2] le comte de Flandre, le comte d'Auxerre, le comte Raoul, comte d'Eu et connestable de France, le comte de Porcian, le comte de Roussy, le comte de Brenne, le comte de Grand-pret,[3] le sire de Coucy, le sire de Craon, et grand nombre de nobles de Normandie et de Basses-Marches. Quant tous furent assemblés et le duc fut venu à Saint-Quentin, environ Pâques,[4] le connestable et les deux maréchaux de France, monseigneur Robert Bertran et monseigneur Mathieu de Trie, trouvèrent qu'ils estoient six mille hommes armés et huit mille tant brigands que autres gens de l'ost poursuivants. Si se mirent aussi champs et s'arrestèrent devers le Chasteau en Cambrésis et passèrent par dehors Bouchain et chevauchèrent tant qu'ils passèrent ledit Chasteau en Cambrésis et vinrent loger au village de Montais sur la rivière de Selles.

Messire Richard de Verchain,[5] seneschal de Hainaut, sceut par ses espions que le duc estoit arresté à Montais ; si pria aucuns chevaliers et escuyers autant qui estoient chez lui qu'ils voulussent aller où il les mèneroit ; iceux lui accordèrent. Si se partit de son hostel de Verchain avec luy environ quarante lances, et chevauchèrent depuis le soleil couché tant qu'ils vinrent à Forest à l'issue de Haynaut, à une petite lieue de Montais et pouvait estre environ jour failly. Lors fit tous ses gens arrester parmi un champ et leur fit estrindre les armures, puis leur dit qu'il irait volontiers réveiller le duc, et ils en furent tous joïeux et lui dirent qu'ils s'adventureroient volontiers avec luy et ne luy faudroient jusques à mourir ; donc les remercia. Adonc estoient avec luy messire Jacques de Sars, messire Henri de Huphalie, messire Wauffart de Guistelles, messire Jean de Chastillon avec messire Bertrand et les escuyers Gilles et Thierry de Sommain, Bauduin de Beaufort, Olivier de Brule, Moreau de Lescuyer, Sandrard de Stamen, Jean de Robersart, Bridoulx de Thiaulx et plusieurs autres ; puis chevauchèrent tous gaiement et vinrent à Montais et se jetèrent sur le village. Si ne faisoient point les François de guet et se descendirent premièrement le séneschal et tous es compagnons devant un grand hostel et céans estoient logés deux grands seigneurs de Normandie, le sire de Bailleul et le sire de Beaule. Si furent assaillis vistement et la porte bouttée alors. Quant ces deux chevaliers se virent ainsi surpris et ouyrent crier : *Haynaut au séneschal !*[6] ils furent tous ébahis, mais touteffois ils se défendirent aux mieux qu'ils purent, tant que le sire de Bailleul fut là occis, et le sire de Beaule près du séneschal et promit sous la foy dedans trois jours venir tenir prison à Valencènes. Lors les Français commencèrent à s'émouvoir et issirent de leur logis et firent grands feux et allumèrent torches et chandelles, et esveillèrent l'un l'autre, mesmement esveilla-t-on le duc et fit-on armer à grande haste et développer sa bannière devant son logis, et là se tinrent toute manière de gens d'armes de leur costé. A donc les Hennuyers se retirèrent sagement vers leurs chevaux et quand ils furent remis ensemble ils emmenèrent jusques à dix ou douze bons prisonniers et s'en retournèrent sans avoir encouru quelque dommage, à cause qu'ils ne furent poursuivis pour l'obscurité de la nuit et vinrent droit à l'aube du jour au Quesnoy. Là se reposèrent et rafrêchirent puis s'en vinrent à Valencènes.

---

[1] Nous n'avons pas trouvé trace de ce chevalier. Orthographe inexacte ? (ndt)

[2] Le duché d'Athènes est l'un des États croisés mis en place en Grèce après la 4ème croisade. En 1340, il est toujours revendiqué par Gautier VI de Brienne (1302-1356) mais est en fait passé pour l'essentiel sous domination catalane depuis 1311. D'après *Wikipedia*. (ndt)

[3] Il s'agit très probablement ici d'Henri II, comte de **Grandpré** (1120-1189). http://genealogiequebec.info/ (ndt)

[4] En 1340, Pâques tombait le 16 avril (calendrier julien), soit le 24 avril de notre calendrier actuel. (ndt)

[5] Il s'agit de **Gérard** 1er de **Werchin** et de la Longueville, sénéchal de Hainaut. La famille est originaire du village de Verchain-Maugré près de Valenciennes. http://home.scarlet.be/~ab123800/Werchinbar.html (ndt)

[6] C'est le cri d'arme des seigneurs de Werchin. (Même source que note précédente, ndt)

Au matin commanda le duc de déloger et entrer en Haynaut pour tout brusler sans réserve… »[1]

Froissart

La Réforme

Montay, dont l'histoire est assez étroitement liée à celle du Cateau, eut à souffrir de l'intolérance religieuse et des guerres de Religion.

Le Câteau devint le siège principal de l'hérésie dans le pays, où les persécutions commencèrent dès 1531. Mais là, comme ailleurs, plus elles se multiplièrent, plus le nombre de protestants augmenta. Les religionnaires étaient activement recherchés et poursuivis ; on brûlait vif, on tranchait la tête, on livrait aux plus cruels supplices. En 1556 les populations du Hainaut, du Brabant et de Flandre se soulevèrent contre les persécuteurs. Les églises furent envahies, pillées et incendiées. Les prêtres épouvantés prirent la fuite et allèrent pour le plus grand nombre chercher un refuge à Douai, Cambrai ou Arras. Les lieux ordinaires de réunion pour les protestants étaient Tournai, Valenciennes et le Câteau. Ils s'assemblaient au nombre de dix ou quinze mille pour leurs prêches et la discussion des intérêts de leur culte.

Dès 1564 les Jésuites ouvrirent leurs écoles à Cambrai où ils étaient venus s'établir deux ans auparavant. Leur influence fut des plus funestes aux Huguenots. Le bailli de l'archevêque Maximilien de Berghes faisait enlever du Câteau les partisans de la Réforme et emmener à Cambrai. S'ils refusaient alors d'abjurer leurs croyances ils étaient massacrés sans merci. C'est ainsi que périt un certain Charles Lambert du Câteau qui fut décapité à quatre heures du matin et enterré au Château de Selle.

Ces cruelles persécutions eurent pour résultat d'irriter les habitants de la ville et des environs qui embrassèrent presque tous la religion nouvelle. (Dr Cloëz)

Au commencement de l'année 1566, les habitants du Câteau écoutaient docilement les presches d'un prestre prédicant. Tout à coup, ils apprirent que des soldats du Quesnoy s'étaient logés à Montay à St Ladre. *(Fragment d'une relation des excès commis par les huguenots au Câteau-Cambrésis et à St Ladre de Montay en 1566.)*

« Les fruits de ses prêches *(Il est question d'un prédicant apostat)* furent ce qui fut fait par ses complices en moins de quinze jours.

Premièrement et secondement *(Il s'agit ici des excès commis au Cateau)*. Tiercement est advenu de nuict qu'aucuns soldats du Quesnoy s'étaient logez à Montay à St Ladre. Les faubourtiers* se mirent en armes pour aller chasser les dits soldats hors du village. Les dits soldats se mirent en défense et tuèrent l'un des dits faubourtiers*. Ledit effroy émeut la ville. Si montèrent aux murailles aucuns de la ville pour entendre que c'estoit. Fust rapporté que les dits soldats avaient tué l'un des faubourtiers*. Ce oyant le prédicant *(huguenot)* dict qu'il irait le lendemain, luy-même saccager le lieu de St Ladre. Le lendemain estoit Jeudi, jour de presche à laquelle aucuns malins avaient apporté aucuns ostieux et ustensiles comme des boyaux, picques et cognëes. Le consistoire en fut averti pour y remédier, requit le prédicant d'en vouloir par exhortation divertir les auditeurs et les malins de point faire violence aux lieux de St Ladre comme le bruit en estoit par la ville ; ce qu'il promit de faire, mais il ne fit rien. Et par grand'furie et desbridement s'allèrent ruer en la maison de St Ladre et gastèrent et rompirent et saccagèrent tous hancques et bancq, huis et fenestres et les verrières et molestèrent grandement les religieuses. » *(Dom André Potié)*

Pour faire revivre son autorité, l'évêque envoya en 1566 le comte de Mansfeld avec deux cents hommes de pied assiéger le Câteau.

Le 24 mars 1566, *dit la chronique,* fut assiégé le Chastel en Cambrésis et rendu le même jour à la volonté de l'évêque Maximilien de Berghes. Et fut pris un prédicant, sa femme et son

[1] Cette longue citation de Froissart respecte la langue (orthographe et grammaire) de l'époque, autant que l'auteur de cette monographie l'a respectée en la recopiant. Quelques incertitudes demeurent toutefois sur certains noms propres difficilement lisibles sur le manuscrit. (ndt)

ministre lesquels peu de jours après furent exécutés à sçavoir ledit prédicant, après lui avoir coupé le poing, fut pendu et son ministre ou diacre étant retourné en bon état fut décapité et la dite femme fut renvoyée toute pillée et plusieurs habitants prisonniers et leurs maisons pillées pour être Huguenots. Et deux prédicants de Valenciennes furent pendus en même temps.

Vingt-huit personnes, connues pour professer la religion nouvelle, furent incarcérées et leurs maisons saccagées. La plupart de ces malheureux détenus moururent du dernier supplice ; six furent pendus le 5 avril, le 9, six autres périrent de la même manière et quatre quelques jours après. Deux cent sept habitants furent bannis de la ville ; six venaient d'être désignés pour en sortir aussi, et sept allaient être pendus lorsque l'archevêque qui était arrivé au Câteau le 22, céda le lendemain aux sollicitations de plusieurs gentilshommes qui lui demandèrent la grâce de ces malheureux.

Les protestants effrayés par ces exécutions restèrent quelque temps sans oser s'assembler, mais comme le VII dudit mois *(juin 1566)*, le Bailli de Cambraisis, Wanquetin avec les soldats de Cambray le prometeur et les appariteurs* de la cour spirituelle estoient allés au Chastel-en-Cambrésis pour ramener un prestre qui s'était rendu prédicant, lors détenu en prison, les huguenots dudit Chastel se sont mis en armes et ont chassé le Bailli et soldats hors de la ville sans vouloir permettre qu'on emmenast ledit prisonnier. Mais XV jours après, le livrèrent audit Bailli et l'emmenèrent jusqu'à Montay. *(Ms de la Bibl. de Cambray)*

En l'année 1592, lorsque le prince de Nassau vint en France poursuivi par le duc d'Albes, il passa à Montay où trois maisons furent brûlées. Il réquisitionna le village.

Les troupes catholiques, qui étaient à sa poursuite, y repassèrent après lui et à cette occasion elles exigèrent 8 chariots, 14 chevaux, des nourritures, de la viande, du fromage, du vin et du pain. Les gens de Montay dont le maire s'appelait alors Martin Bonnereau se plaignirent alors au Gouverneur du Cateau, mais on ne leur donna aucune indemnité.

(impositions payées par le Chastel en Cambrésis)

Turenne

En l'année 1654, Turenne est allé du Cateau au Quesnoy en passant par Montay.

Corvées*

Taxe des corvées payées en 1678 aux paysans.*

Chaque pionnier recevait de sa communauté 16 patars, chaque cheval 24 patars. Ceux qui manquaient étaient condamnés aux galères.

On payait.

De Valenciennes au Câteau on mettait 2 jours et on était payé à raison de 30 sous, tant en été qu'en hiver, pour le service du roi.

Impôts

En 1766, la commune de Montay fut assujettie aux impôts royaux.

Réquisition

En 1793 Montay fut réquisitionné pour fournir 2 hommes sur un contingent de 159 hommes pour le canton.

Combat près de Montay

Le 10 août, un parti de Kaiserlichen, venant de Solesmes rencontrait un détachement de hussards noirs entre Neuvilly et Montay, et, après un sanglant engagement sur les bords de la Selle, arrivait au Cateau par le faubourg de Montay. Cet escadron se contenta de réquisitionner vivres et logements et repartit le lendemain.*

Pendant huit jours on ne vit que quelques cavaliers qui battaient la campagne et terrorisaient les paysans par leur brutalité. Plusieurs vinrent caracoler sur la route de Montay.

Du mois d'août 1793 au mois de juin 1794 Montay et les environs furent occupés par les Anglais et les Autrichiens. 150.000 ennemis occupaient les plaines du Cateau, Montay,

Neuvilly, Inchy et Troisvilles au commencement de mars 1794. Du 23 au 27 mars, ils s'avancèrent du côté de Solesmes, Briastre, Neuvilly, Vendegies-au-Bois, Forest, Montay et Le Cateau, se préparant à livrer la bataille du Cateau qui eut lieu le 29 mars 1794.

Le 16 avril 1794, les commandants généraux des armées ennemies combinées décidèrent d'ouvrir la campagne en s'avançant sur Landrecies. L'empereur daigna honorer de sa présence les armées assemblées à Montay.

Condamnation d'un traître

Le 18 mars 1795, l'accusateur public au Tribunal criminel du département, séant à Douai, soussigné, expose que Nicolas Houcke de Fraternité-sur-Selle *(Le Cateau)* avait été traduit à la seconde section de ce tribunal, comme prévenu d'avoir, pendant l'invasion de l'ennemi tiré sur les Français dans le faubourg Saint-Martin, de s'être réuni aux Autrichiens avec lesquels il a fait des incursions pour prendre comme de fait il a pris des vaches, des chevaux et du bled ; de s'être emparé de la maison du réfugié dans l'intérieur de la République, d'avoir dit que s'il tenait le dernier des Français il le tuerait comme un diable, qu'il en voulait tuer un avant de quitter sa commune, que s'il tenait dix carmagnoles il les tuerait avec son sabre, d'avoir tiré des coups de pistolet sur le chemin de Montay pour donner l'éveil aux Autrichiens et les avertir d'arriver au plus tôt ; d'avoir composé une garde pour le service autrichien, d'avoir dit, étant au Quesnoy et en retirant un canonnier qui se noyait : *« Je fais volontiers cet ouvrage pour un Autrichien, mais si c'était pour des carmagnoles quand il y en aurait cinq cens, je les enfoncerais dans l'eau davantage quoiqu'il y ait ici des citoyens qui me regardent, je me fous d'eux »* ; qu'interrogé sur tous ces faits, le dit Houcke aurait déclaré que les derniers propos à lui attribués, qu'il ne croit pas les avoir tenus, mais que si le fait est vrai il ne s'en rappelle pas, que, quant aux autres faits repris au présent acte, ils sont absolument faux, qu'il l'est également qu'il ait dit que tous les Français étoient une bande de gueux, ainsi que la Convention nationale. Sur tout quoi les jurés auront à déclarer s'il y a lieu de condamner ledit Nicolas Houcke comme coupable des délits mentionnés au présent acte, avec intention perverse et criminelle de nuire à la République.

Douai, ce vingt-huit ventôse, an trois de la République une et indivisible.

Ranson

Napoléon 1er

Dans sa retraite, après la défaite de Waterloo, Napoléon 1er se rendit de Valenciennes au Cateau en passant par Montay.

Louis XVIII

Après les cent jours, Louis XVIII passa également par Montay en se rendant du Quesnoy au Cateau. La municipalité du Cateau s'avança jusqu'aux premières maisons de Montay pour recevoir le roi et lui souhaiter la bienvenue.

Superstitions

De nos jours, grâce aux bienfaits de l'Instruction primaire le nombre des superstitieux diminue sensiblement. Néanmoins, on trouve encore certaines personnes ignorantes qui font donner l'évangile à leurs enfants pour les préserver de la peur, elles feraient mieux de ne pas effrayer leurs jeunes imaginations avec des histoires de croquemitaine, de loups et de revenants ; d'autres font des pèlerinages pour les faire marcher, elles ne se doutent pas que bien souvent c'est leur faute si leurs enfants marchent tardivement. Si ces malheureuses nourrissaient leurs enfants de lait au lieu de surcharger leur appareil digestif de soupe, panade, fricasse, elles ne seraient pas obligées d'invoquer du secours. Elles oublient ce proverbe : « Aide-toi, le Ciel t'aidera ! »

Pour certains bobos, des mères de famille se croient obligées de courir au loin servir la messe pour en demander la guérison, ce qu'elles obtiendraient plus sûrement avec une visite de médecin et un pot de pommade. D'autres personnes ont recours à St Antoine de Padoue pour retrouver les objets perdus.

Enfin quelques autres consultent les somnambules.

Voie romaine

La voie romaine de Bavai à Vermand traverse le village de Montay, de l'est à l'ouest. Cette route a été réparée par les soins de la reine Brunehaut et porte aujourd'hui le nom de Chaussée-Brunehaut ou encore celui de Chemin d'Intérêt Commun n° 111.

Église

La commune de Montay possède une petite église en rapport avec sa population.

Ce monument n'a rien de remarquable. La construction doit remonter à une date très reculée. Le chœur et le flanc gauche sont en pierre de taille, tandis que le flanc droit est en briques.

C'est sans doute l'ancienne chapelle de la Ladrerie de Montay qui a été transformée en église plus tard. La sacristie a été construite vers 1860.

Autel

La possession de l'autel de Montay fut confirmée à l'abbaye de Fesmy par une bulle du pape Innocent IV datée de Lyon, au mois d'août 1249, par laquelle il termine la contestation existant entre l'abbaye de Fesmy et le supérieur et les frères de la maison des lépreux de Montay. (Cartulaire de l'abbaye de Fesmy)*

Cure

Au XIVe siècle Montay faisait partie du décanat du Cateau sous le vocable de la bien heureuse vierge Marie. La cure était taxée à 18 livres, c'est-à-dire que lorsque le curé était nommé, il devait payer 18 livres à l'évêque. (Cartulaire de l'abbaye de Fesmy)*

Cette nomination appartenait à l'abbaye de Fesmy qui a été supprimée sous Louis XV parce qu'elle ne savait plus recruter de novices.

La cure de Montay s'est alors donnée au concours.

Cette cure a eu souvent pour titulaires des docteurs en théologie parce qu'elle était très riche en biens-fonds et excitait l'émulation des concurrents qui se présentaient au concours. Il est probable qu'ici comme ailleurs les titulaires ne résidaient pas et que les fonctions du ministère étaient remplies par des desservants*. (d'après M. Desilve, curé de Quarouble)*

Patron

La commune de Montay est placée sous le patronage de St Jean-Baptiste. La fête communale se célèbre le dimanche qui suit le 24 juin.

Autrefois, le 24 juin, les étrangers accouraient par milliers à Montay pour y recevoir l'évangile. De nos jours le nombre des pèlerins est réduit à quelques centaines, dont la plupart viennent du Cateau.

Relique de St Jean-Baptiste

Une relique de St Jean-Baptiste fut donnée à l'église de Montay par M. Dumortier (1885) qui l'avait reçue de monseigneur Bracq, successeur de monseigneur Dellebecque, son oncle maternel. Il y joignit l'authentique délivré par monseigneur l'évêque de Gand.

En 1897, M^le^ Bricout-Danjou, en religion Dame Aurélie du monastère de St Bernard de Cambrai, offre à l'église de Montay un coffret-reliquaire destiné à renfermer la relique de St Jean-Baptiste, patron de la paroisse.

Chapelle de N. D. du Mont-Carmel

Cette chapelle fut érigée en 1854, sur un terrain de la Commune par M. Jean-B^te^ Delfosse, dit le diable. Elle porte encore aujourd'hui le triste nom de Chapelle du diable. Primitivement elle était dédiée à N. D. de Bon-Secours.

Moyennant une quinzaine de messes à décharge, la chapelle en ruines fut donnée à Monsieur Zinguedeau qui, en qualité de propriétaire de la dite chapelle, la restaura à ses frais et se chargea de l'entretien. Il en changea le vocable et y fit placer l'image de N. D. du

mont Carmel. La chapelle et la statue furent bénites par M. le chanoine Decorne[1] et la cérémonie donna lieu à un imposant concours de peuple (1891).

Calvaire

L'ancien Calvaire se trouvait érigé au lieu-dit « la Cavée de Forest », sur la Chaussée-Brunehaut, sur la hauteur du talus qui se trouve en face de la halte actuelle du Chemin de fer. Le Chemin du Moulin, partant de la Chapelle, passait près du Calvaire.

Le Calvaire actuel a été érigé par M. Mascret en 1840. Il est la propriété de la Commune.

Ce Calvaire portait l'inscription suivante, disparue en 1898 : « Montay préservé du choléra en 1866 ».

Ancien cimetière

En 1880-1881 en creusant, près de l'ancien Calvaire, la tranchée du chemin de fer de Valenciennes-Cateau-Hirson, on a mis à découvert, à une profondeur de 2 mètres, des ossements humains. Tout porte à croire que ces restes avaient été déposés dans des cercueils en bois, car on trouve à côté de gros clous.

D'après l'archéologue qui vint y faire des fouilles en 1894, c'est un cimetière Gallo-Romain d'une époque contemporaine à Constantin le Grand.

Il y avait un certain alignement dans les sépultures car M. Lelaurain, archéologue, indiquait sûrement l'emplacement des tombes.

Cet archéologue, commençant toujours ses fouilles des pieds à la tête, ne découvrit jamais rien aux pieds ; aux poignets il y avait bracelets et bagues en argent et en or, un bracelet surtout avait une grande valeur : il représentait deux serpents, gueules enlacées, d'un fini remarquable ; aux aisselles se trouvaient généralement des calices en verre fin ; à côté de la tête, un vase en terre cuite ou en aluminium ; il y avait en outre colliers, épingles, peignes, pièces de monnaie, lances et armures.

Les objets trouvés ont été achetés en grande partie pour le musée de Cambrai, et par M.M. Seydoux et Scalabrino du Cateau.

J'ai eu la bonne fortune d'obtenir de M. Lelaurain, archéologue, un calice et un vase en terre cuite, trouvés dans une tombe gallo-romaine et dans lesquels on avait mis côtelette et vin pour permettre au défunt d'accomplir le voyage d'outre-tombe.

Ladrerie

Au commencement du XIIe siècle la lèpre, maladie affreuse et répugnante, apportée d'Asie en Europe par les chrétiens croisés, faisait des progrès considérables et d'incroyables ravages. Aussi songea-t-on à les recueillir dans des maisons, de les soigner et d'essayer d'enrayer le mal. Ces hôpitaux furent appelés Léproseries ou encore Ladreries à cause de St Ladre, le patron des pauvres et des languissants.

D'après un vieux manuscrit donnant la liste des évêques de Cambrai et provenant du presbytère du Cateau (1895) la maison de St Ladre aurait été fondée par Burchard, évêque de Cambrai, au XIIe siècle en 1103.

Primitivement la ladrerie de Montay fut tenue par des religieux, ainsi que le prouve une bulle du pape Innocent IV, datée du mois d'août 1249 à Lyon, par laquelle il termine la contestation existant entre l'abbaye de Fesmy et le supérieur et les frères de la maison des lépreux de Montay.

En 1296, Guillaume de Hainaut, évêque de Cambrai, légua par testament douze lits complets et douze coussins à la Ladrerie de Montay. (Saint Génois)

Vers l'an 1300, les religieux furent remplacés par des dames. En 1311 Pierre de Mirepoix, évêque de Cambrai donna aux 6 religieuses qui la desservaient un règlement de vie et des statuts.

[1] Le chanoine Decorne qui bénit l'ancienne chapelle du diable, bigre ! (ndt)

Ancienne Ladrerie de Montay

Les religieuses qui se trouvaient à la Ladrerie de Montay possédaient des biens considérables dont il est fait mention dans une pièce du XVe siècle qui relate que : « Le dîmage* de Croix appartenant à l'abbaye de Fesmy commanche[1] à une bounette[2] qui est au quemin[3] qui va de Forest à Montay entre le quemin bachoire, de là ce restant et va à 12 mencaudées de francques terres[4] appartenant as dames de St Ladre de Montay et de la rettirant au placquée Brifaut au long de la vallée qui payz de Hainaut. » *(cartulaire* de l'abbaye de Fesmy)*

« La lèpre, aujourd'hui disparue,[5] était une maladie horrible et incurable qui causait encore plus de répulsion que de pitié. On avait fait aux malheureux qui en étaient atteints des conditions spéciales réglées par les coutumes et les lois. Le lépreux exclu de la société n'y devait plus rentrer. Cantonné dans un milieu à part, loin du commerce des hommes, il devait être toujours vêtu, n'avoir jamais les pieds nus, ne pas passer dans les ruelles ni parler aux personnes sous le vent, ne pas aller dans les réunions, à l'église, à la foire, ne rien toucher sans l'avoir acheté, ne pas boire aux fontaines et avertir de son approche au moyen d'une cliquette*. C'était une triste cérémonie que celle de l'entrée d'un lépreux dans une maladrerie. Le patient, couvert d'un drap mortuaire, était conduit à l'église. Là, il déposait ses habits, mettait le vêtement porté par ses pareils et il prenait sa cliquette*. Le prêtre lui faisait alors les défenses prescrites, puis il lui jetait une pelletée de terre sur la tête et le recommandait aux prières des assistants. Le malade était accompagné jusqu'à sa loge par la foule de ses parents et de ses amis, portant les objets qui lui étaient nécessaires et dont la nature était déterminée par les coutumes. Généralement, c'était une tartarelle*, souliers, chausses, robes de camelin*, une housse et un chaperon de camelin*, un baril, un entonnoir, une courroie, un couteau, une écuelle de bois. Dans la maison, un lit étoffé de cottes et couvertures, deux paires de drap, une table et une selle, un poêle, un landier*, des écuelles à manger, un bassin et une marmite. Lorsque ces objets étaient déposés devant la loge, les assistants défilaient devant le lépreux qui leur adressait ses adieux. »[6]

En 1566, le monastère de St Ladre à Montay fut pillé et saccagé par les huguenots du Cateau. En l'année 1573, les dames de Montay furent autorisées à habiter le Cateau, tout en continuant de donner leurs soins aux lépreux de Montay.

« Anno 1573, le 13 novembre, Louis de Berlaimont par la grâce de Dieu archevêque et duc de Cambray, prince du St Empire, comte du Cambrésis etc., à tous ceulx qui ces présentes Lettres verront, Salut. Comme de la part de la maîtresse et religieuses de l'hôpital et maison de St Ladre en notre terre, villaige et seigneurie de Montay près de nostre ville du Chastel en Cambrésis nous a été remontré que leur maison pour être située aux champs et leurs personnes illecq demeurantes sans aucune garde sont exposées aux dangers des volleurs et brigans voire bien souvent de leurs vies mesmement en ce temps tant dangereux, plein de troubles, séditions et erreurs et que pourtant elles désireraient se transporter et demeurer en nostre dite ville du Chastel ayant à cette fin souls notre bon plaisir eu quelque traicté avec Jean Desquesnes, bourgeois de même dite ville de Chastel sur la vendition d'une sienne maison avec les appendances et appartenances située en la rue de Saint-Martin, vis à vis l'hospital du St Esprit audit Chastel. Et ce pour le pris et somme de… à condition néanmoins que le dit Jean serait content de reprendre d'icelle maîtresse et religieuses du dit St Ladre une certaine masure

---

[1] Commanche = commence (en patois régional). (ndt)

[2] Bonnette : exhaussement du parapet à l'angle d'un ouvrage. *Larousse 3 volumes, vol. 1, 1976*. Si bounette est bien la forme patoisante de ce mot. (ndt)

[3] Quemin (prononcé souvent k'min) = chemin en patois du nord. (ndt)

[4] Terres franches. Au sens actuel, les terres franches sont des sols parfaits qu'on ne rencontre jamais dans la nature, mais qu'on obtient par divers amendements. Une bonne terre franche contient 50 à 70% de sable, 20 à 30 % d'argile, 5 à 10 % de calcaire, 5 à 10 % d'humus. *http://www.1er-jardin.com/LA-TERRE-FRANCHE,76*

[5] Pas partout ! En 2005, il y avait encore 700.000 lépreux dans le monde. *http://fr.wikipedia.org*. (ndt)

[6] Tout ce paragraphe est une citation dont l'auteur n'est pas précisé. (ndt)

située audit Chastel en la dite rue de St Martin un peu plus bas que la susdite maison du dit Desquesnes pour pris et somme de…, mais ne vouldraient comme aussi elles ne pouvroient rien faire ne conclure sans préalablement sur ce avoir obtenu nostre congé octroy et décret pour lesquels elles nous ont bien humblement supplié. Savoir faisons que nous voulant en ce que dessus meurement procéder avons député commissaires affin de se informer sur la vérité de la dicte remontrance et circonstance d'icelle ensemble si le dit achapt de la susdite maison du dit Desquesnes reviendroit et céderoit en évidente utilité des dites suppliantes. Et pour ce que par la dite information et rapport de me dit commissaires avoirs trouvé le narré susdit estre véritable et ce tourver a grand et évident proffit du dit hospital et d'icelles religieuses. Nous après avoir eu sur tout ce que dessus meure délibération, advis et conseil de nos très chers et féaux vicaires généraulx et autres de nostre Conseil, avons permis consenti et octroyé, permettons, consentons et octroyons aux dictes suppliantes pour acheter la dicte maison et vendre leur dicte masure pour les pris susdits afin de son pouvoir retirer en temps de nécessité seulement et de même consentement et permission expresse en même dicte ville du Chastel avec leurs meubles, ustensiles et autres biens, bien entendu toutefois après que les dites maîtresse et religieuses de St Ladre se seront retirées en nostre dicte ville du Chastel comme dessus est dit que les ladres audit Montay ne pourront demourer en nostre dite ville du Chastel mais au dit Montay et que iceulx seront servis par icelles religieuses selon leur règle. Interposant à ce que dessus même décret et autorité en témoignage de ces choses susdites, nous avons à ces présentes données de notre main fut apposer notre scel*.

Données en notre cité de Cambray. »

Plus tard, la lèpre ayant cessé ses ravages, les religieuses hospitalières se firent institutrices et dirigèrent une école qui venait d'être reconnue publique en 1787 ; un petit pensionnat était annexé à cette école pour les jeunes filles des environs. Leurs immeubles occupaient dans la rue des Récollets, l'espace compris entre la partie basse des rues de St Lazare et de la Ricke-Rue, actuellement l'emplacement des n° 27, 29 et du temple protestant.

Voici les noms des 18 religieuses expulsées pendant la Révolution :

Amélie Caziez, sup[re]; Monique Dreumont, économe ; Rosalie Bourdon ; Rose Moniez ; Célestine Raoul ; Henriette Boufflers ; Cécile Trannoy ; Agnès Alglave ; Aldegonde Milot ; Scholastique Dubois ; Clotilde Vandernoec ; Maxellence[1] Richet ; Benoîte Leblond ; Thérèse Richard ; Augustine Dochet ; Bernardine Laude ; Nathalie Delannoy et Ferdinande Laurent.

L'école qui venait d'être rebâtie à neuf comprenait plusieurs salles de classe, un réfectoire, un dortoir avec 12 lits, une cuisine, une église, une sacristie, une salle de travail, une brasserie, une basse-cour et un petit verger.

Biens ecclésiastiques

Cure de Montay

La cure de Montay était très riche en biens-fonds. Ce qui la faisait rechercher par des prêtres très instruits qui, une fois nommés, confiaient les fonctions de leur ministère à des desservants*.*

Archevêché

L'archevêque de Cambrai possédait à Montay la ferme de la Feuillie, le moulin de la rue Bélourde et plusieurs autres terres. *D'après le livre des comptes de l'évêque de l'année 1744.*

Notre-Dame

D'après la déclaration obligatoire que fit en 1790 M. Fleury, unique vicaire de la paroisse Notre-Dame du Cateau, cette cure jouissait à cette époque de divers droits de dîme et de terrage sur 218 mencaudées situées aux terroirs du Cateau, Montay et Saint-Benin.*

(Dr Cloëz)

[1] Maxellende Richet, d'après le Dr Cloëz que notre auteur cite presque mot à mot ici. (ndt)

Monastère de Saint-André

Avant la Révolution, le monastère de Saint-André possédait à Montay 5 mencaudées ½ de terre labourable : rendage 6 mencauds de blé. (Dr Cloëz)

Maison de St Lazare

D'après sa déclaration, la maison de St Lazare possédait :

Rentes foncières sur divers héritages situés au Cateau, rapportant annuellement 157 florins 12 patars, 12 mencauds de blé, 94 razières d'avoine, 13 chapons.*

Rentes foncières et seigneuriales sur des terres situées à Basuel, Pommereuil, Ors, Montay, Catillon, Neuvilly, Croix et Bousies, de 17 mencauds de blé, 26 mencauds d'avoine, 9 chapons, 168 florins, 12 patars, 3 deniers.

Deux maisons au Cateau avec 105 mencaudées de terre.
À Montay, une ferme avec 259 mencaudées de terre
- Carnières …… 164 ……
- Boussières …… 18 ……
- Forest …… 160 ……
- Pommereuil …… 27 ……
- Solesmes …… 15 ……
- Basuel …… 48 ……
- Ors …… 34 ……
- Bévillers, St Crépin, Maroilles et St Souplet, 17 mencaudées.

Après le départ des lazaristes, une partie du couvent fut vendue et l'autre fut affectée à une caserne de gendarmerie.

Impôts

Montay faisait partie de la châtellenie du Cateau qui dépendait uniquement de l'évêque de Cambrai, suivant la donation de l'Empereur d'Allemagne Othon III, le 21 avril 1001.

Pendant plus de 7 siècles cette indépendance fut respectée par les souverains qui pouvaient la comprendre sous leur domination. C'est ce qui explique comment la châtellenie du Cateau a été longtemps exonérée des impôts royaux.

« La France, qui dans tous les temps avait reconnu Cambrai comme un état à part, et qui ne s'était emparée de cette ville que parce qu'elle est la clef des Pays-Bas, ne crut pas avoir les mêmes raisons pour s'emparer du Câteau-Cambrésis. Cette petite ville ne fut ni prise par l'armée française, ni cédée par le traité de Nimègue ; elle conserva ses lois, ses usages, son gouvernement et sa liberté. »

En 1694, cette châtellenie ne fut point comprise dans les rôles de répartition du nouvel impôt, « la capitation ». *Les lettres patentes que le cardinal Dubois obtint de Louis XV en 1723, contenaient ce paragraphe :*

« Nous avons déclaré et déclarons par ces présentes, signées de notre main, que le Câteau-Cambrésis et la châtellenie qui en dépend, sont et demeurent à perpétuité exempts et libres de tous droits et offices royaux, mis et à mettre, créés et à créer, sous quelque prétexte ou sous quelle que cause que ce soit, prévue et imprévue et en toutes sortes de cas ; voulant que ledit pays soit régi à l'avenir, comme par le passé, par ledit sieur Cardinal, notre principal ministre, et ses successeurs audit archevêché de Cambray, dérogeant à cet effet, en tant que besoin pourrait être, à toutes choses contraires. »

En 1766, malgré ces lettres patentes et les pressantes réclamations de l'archevêque, les intendants de Flandre étendirent leur administration sur la châtellenie du Cateau. Les paysans de cette contrée gémirent à leur tour sous le poids des impôts, car outre les droits de dîme et de terrage, ils durent payer les impôts suivants :*

- la capitation (personnelle, mobilière)
- les aides
- le dixième et ses dérivés

- mutation et mainmorte

- cheminées et feux

*- corvée**

- 4 impôts sur les animaux (taille vive, droit de transit, le pas de pennas[1] et le droit de tuage)

- gabelle

- tabac

- boissons

- jaugeurs

Combien ces impôts devaient sembler lourds et injustes aux paysans en songeant que les nobles et les clercs en étaient exempts et en pensant qu'une grande partie de l'argent perçu était retenu par des mains peu délicates.

Aujourd'hui, tout le monde est soumis à l'impôt et nous ne payons que les impôts que nous avons votés nous-mêmes, ou fait voter par nos mandataires.

Château féodal

La demeure seigneuriale se trouvait au lieudit la Feuillie qui devint plus tard avec Mon-plaisir, situé au Cateau, la maison de campagne de l'archevêque de Cambrai, quand celui-ci venait résider en son palais du Chastel-en-Cambrésis.

Mais tout porte à croire que l'ancien château féodal était situé au lieudit « Fief doré ». On ne trouve aucun document concernant le château féodal et les seigneurs de Montay. Seule la statistique archéologique du dépt du Nord mentionne le seigneur Raoul possédant ledit château en 1190 et ses fils Simon et Watier qui lui succédèrent.

Documents historiques

Aucun document historique ne figure dans les archives communales, attendu que la Mairie de Montay n'a été construite qu'en 1891.

Autrefois, les registres et les papiers communaux étaient placés dans une chambre du logis du secrétaire de Mairie. Si on ajoute à cela que Montay s'est trouvé longtemps privé d'instituteur et qu'un secrétaire de Mairie, propriétaire et domicilié au Cateau, a exercé ces fonctions pendant 4 ans, il sera aisé de se convaincre que la négligence a joué un grand rôle dans la disparition des documents intéressants.

Les premiers actes écrits en basse latinité datent de 1696. Ils étaient tenus par les curés ou desservants.*

À dater de la Révolution, les actes de l'État-civil ont été tenus par le Maire, officier public.

Écoles

Jusqu'en 1891, date de l'établissement de l'école actuelle, Montay possédait une école mixte. Le nombre des élèves a varié suivant les époques de 20 à 80.

L'école qui a toujours été laïque comprend maintenant deux classes : l'une spéciale aux garçons et l'autre spéciale aux filles. Elles sont dirigées par un maître et une maîtresse laïques, pourvus des diplômes requis.

Depuis 1876, date de la construction de l'école, Montay s'est imposé de lourds sacrifices.

D'abord, en 1891, construction d'une école de filles

en 1894, nivellement de la cour des filles et réparations à la clôture et à la remise

en 1896, construction d'une citerne pour remplacer les tonneaux destinés à recueillir l'eau des pluies, cause d'accidents pour les élèves.

en 1898-1899, repavage de la classe des garçons et cimentage du bas des

[1] Penna ou penne : partie de plume de l'oiseau ; par extension, la plume entière. Mais le « pas de pennas » reste bien mystérieux. (ndt)

murs salpêtrés, macadamisage des cours.

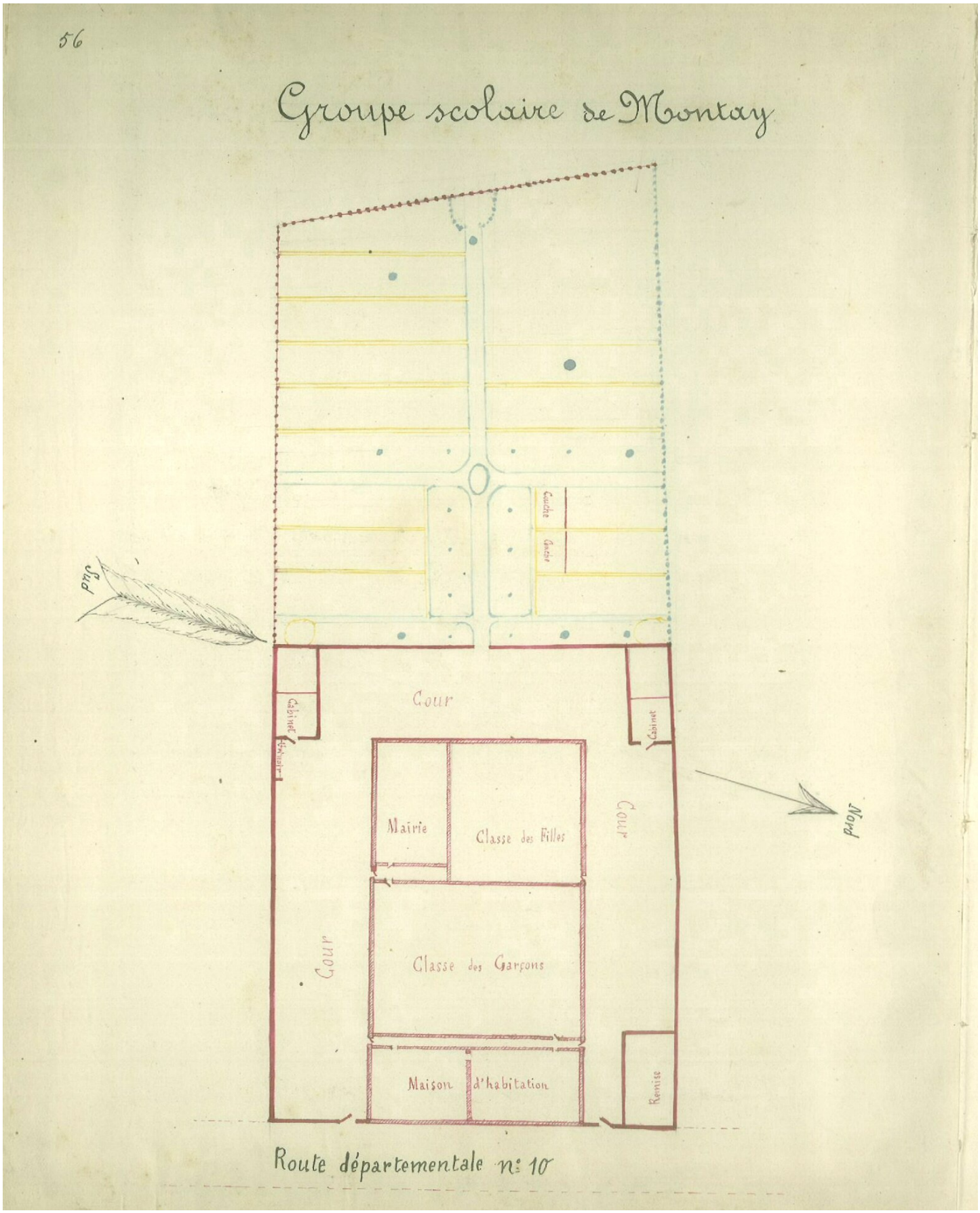

58

Ancienne école et mairie 1808 à 1856

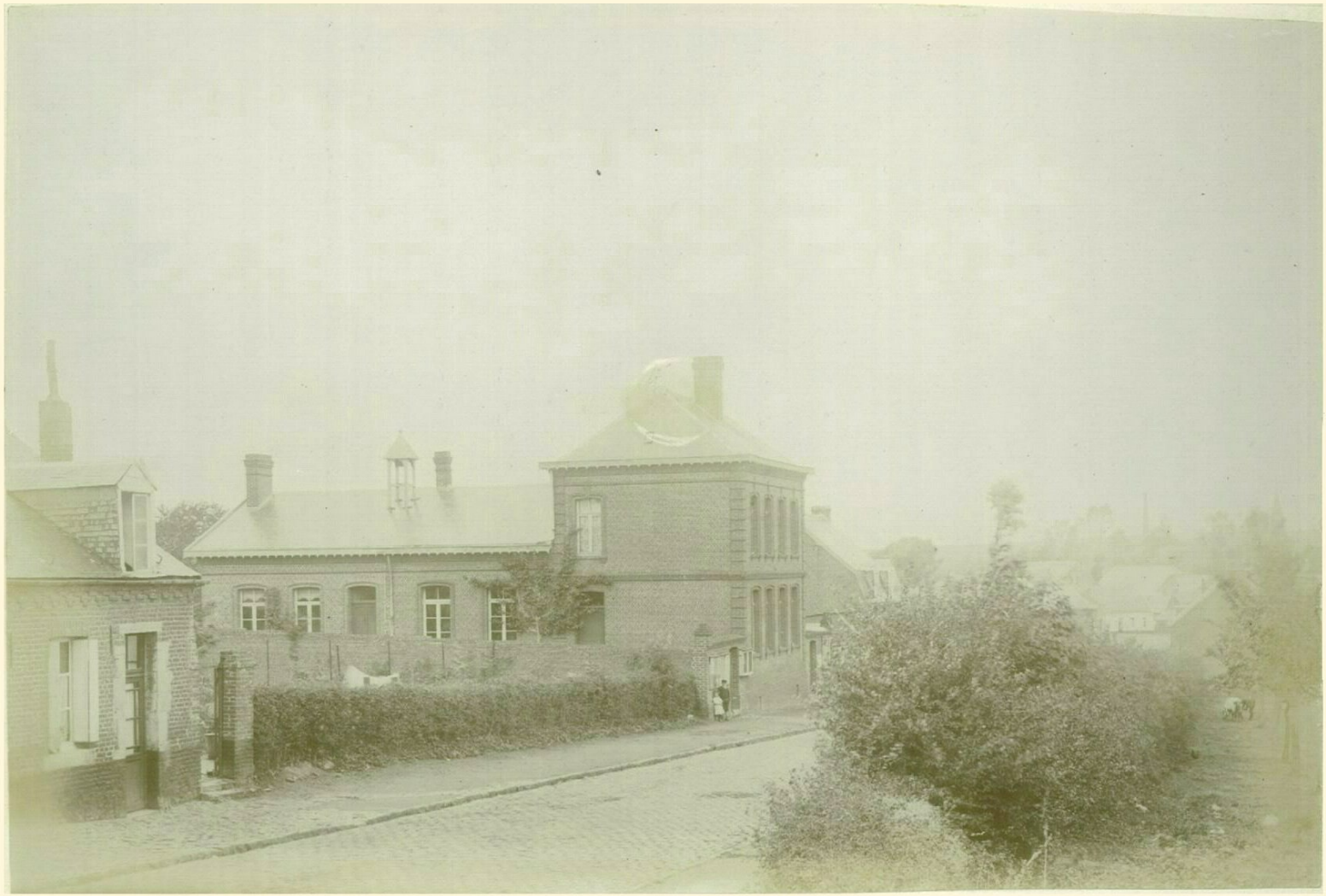

Groupe scolaire actuel et Mairie.

62

Tir de l'Ecole.

Les écoles pourvues d'un mobilier et d'un matériel d'enseignement convenables, aux fenêtres garnies de fleurs, forment un riant séjour et disposent les enfants au travail.

L'Instruction était peu en honneur autrefois. Elle était difficile à acquérir avec les moyens primitifs des maîtres peu instruits pour la plupart.[1]

De plus, les paysans arrivant à grand' peine, au prix de nombreuses privations, à payer les impôts, n'avaient pas la faculté de faire d'autres sacrifices pour l'instruction de leurs enfants. Celle des filles était surtout négligée car, disait-on, elles n'avaient pas besoin de savoir lire et écrire pour vaquer aux soins du ménage.

Autrefois l'idéal était de savoir lire assez bien pour suivre et chanter la messe et connaître un peu de calcul.

Aussi l'école chômait-elle en été et en automne dans chaque village. Souvent les classes se fermaient à Pâques et s'ouvraient à la St Martin.[2]

Le local qui était presque toujours une chambre du logis du maître d'école, était bas et mal éclairé. Il contenait outre les meubles (armoires, lits, chaises) quelques bancs pour les jeunes élèves et quelquefois une salle pour les plus grands élèves.

Le maître, rarement pourvu de diplôme, dont la principale recommandation était sa belle voix, exerçait le plus souvent les fonctions de clerc laïque. Ses occupations le retenaient souvent à l'église pendant les heures de classe ; il cumulait les fonctions de maître d'école et de clerc laïque avec un métier qui lui donnait des revenus plus certains : il était cabaretier, cordonnier, tailleur, sabotier, mulquinier (tisserand). Souvent il s'en rapportait du soin d'instruire les enfants à son fils et à sa fille.

Avec de tels éléments et des occupations si variées, qu'avait-on à espérer de l'instruction ? Presque rien, et [c'est] pourquoi les programmes n'étaient guère chargés. On faisait surtout apprendre les prières et réciter le catéchisme en commun.

L'enseignement était individuel ; chaque enfant ouvrait sa croisette (alphabet), le maître lui nommait les lettres, le faisait épeler et assembler tant bien que mal, puis après l'avoir engagé à répéter tout seul sa leçon et lui avoir recommandé de ne pas déranger ses voisins, il passait à un autre.*

Aujourd'hui, grâce à des programmes sagement préparés et à des méthodes perfectionnées, l'instruction primaire a pris un essor inconnu jusqu'alors. On y apprend tout ce qui est utile pour les besoins de la vie et pour la défense de la Patrie.

C'est ainsi que l'école de Montay tient un bon rang dans les différents examens.

Cette année, malgré la difficulté des examens du certificat d'études primaires, avec des enfants de 11 ans à peine, elle n'a pas subi d'échec et s'est particulièrement signalée dans ceux du Comice agricole.

Liste des maîtres :

Le premier Instituteur dont il est fait mention dans les archives communales est Charles Normand. Il exerça les fonctions de maître d'école et de secrétaire de Mairie, en l'an XII de la République.[3] *Ce jeune homme, âgé de 21 ans, possédait une instruction assez rare pour l'époque.*

Vint ensuite, après une vacance de plusieurs années, Célestin Oudart, instituteur et clerc clérisant de 1808 au 27 juin 1847.

De 1847 à 1856, Pierre-Joseph Oudart, fils du précédent, fut autorisé à exercer provisoirement les fonctions d'instituteur public.

Du 15 février 1856 au 31 D^bre^ 1864,[4] *Théodore Quenet.*

---

[1] Voir la monographie de Neuvilly, fort …instructive sur ce sujet. (ndt)

[2] Saint Martin est fêté le 11 novembre. Donc, l'école était suspendue de mars-avril (suivant la date de Pâques) jusqu'à la mi-novembre. (ndt)

[3] L'an XII de la République débute le 24 septembre 1803 et s'achève le 22 septembre 1804. (ndt)

[4] Abréviation originale, l'abréviation habituelle étant X^bre^. Il s'agit du 31 décembre 1864. (ndt)

De 1864 à 1873,[1] *il n'y a pas d'instituteur ; les enfants du village vont à l'école congréganiste du Cateau.*

D'avril 1873 à mars 1875, *Edmond Dazin*
D'avril 1875 à février 1876, *Hombert Wibail*
De mars 1876 à 7bre 1878, *Vital Gosseau*
D'octobre 1878 à avril 1882, *Pierre Vaillant*
D'avril 1882 à 7bre 1885, *François Houdart*
D'octobre 1885 à juin 1886, *Henri Dupire*
De juillet 1886 à février 1892, *Auristy-Alfred Delaporte*[2]
De mars 1892 à janvier 1893, *Adolphe-Ambroise Dassonville*
De février 1893 à ... , *Émile-Jules Cattelain*

Liste des Maîtresses

De 1852 à 1856, la dame du sacristain fut autorisée à instruire filles et garçons, concurremment avec le sieur Pierre-Joseph Oudart, qui avait la même autorisation.

De mars 1892 à janvier 1893, *Mme Dassonville*
De février 1893 à ... , *Mme Cattelain*

Administration municipale

Liste des Maires

Jehan le Clerc, Mayeur, 25 juin 1483 (Acte de donation de 14 mencaudées de terre à l'abbaye de Ste Elizabeth au Quesnoy). Montay avait alors 6 eschevins.
Martin Bonnereau, 1592, Maire de Montay, réclama au gouverneur du Cateau une indemnité pour les dévastations commises par les protestants et les catholiques.

André Pillion, *Maire,* *30 juin à août 1794*
Jacques Godécaux, *» ,* *août 1794 à février 1795*
Jean-Joseph Telliez, agent municipal en vertu de la loi du 19 Vendémiaire an IV[3] *de la République, 21 Pluviôse,*[4] *sans être responsable des défauts qui se sont commis dans la rédaction des actes.*
Charles-Jh Danjou,[5] *Maire,* *7 Floréal an V au 28 Brumaire an VI*[6]
Jean-Joseph Telliez, *» ,* *28 Brumaire an VI à Germinal an VII*[7]
Jacques Godécaux, *» ,* *9 Floréal au 4 Thermidor an VII*[8]
Henri Matisse, *» ,* *22 Vendémiaire à Fructidor an VIII*[9]
Jean-Joseph Telliez, *» ,* *16 Fructidor an VIII*[10] *à Frimaire en 1806*[11]
Rémy Danjou, *» ,* *janvier 1807 au 30 7bre 1821*
Célestin Lelon *» ,* *1er 8bre 1821 au 30 9bre 1843*
Danjou-Mairesse *» ,* *1er Dbre 1843 à février 1846*

---

[1] Décembre comptant 31 jours, c'est de janvier 1865 à 1873 que Montay n'a pas eu d'instituteur. (ndt)
[2] Un certain Delaporte Auristy, instituteur à Beuvrages (Nord) est médaillé d'argent (médaille du travail) le 19 décembre 1899, d'après le *Journal des instituteurs* du dimanche 7 janvier 1900. (ndt)
[3] 11 octobre 1795. (ndt)
[4] Ce ne peut être, au plus tôt, que le 21 Pluviôse an IV, qui correspond au 10 février 1796. Ce qui nous laisse toute une année sans maire à Montay… sauf si le mandat précédent de Jacques Godécaux s'est terminé en février 1796 et non en février 1795 comme indiqué par l'auteur de cette monographie. (ndt)
[5] Probablement Charles-Joseph Danjou. (ndt)
[6] 26 avril 1797 au 19 novembre 1797. (ndt)
[7] 19 novembre 1797 à Germinal an VII (qui va du 21 mars au 19 avril 1799). (ndt)
[8] 28 avril au 22 juillet 1799. (ndt)
[9] 14 octobre 1799 à Fructidor an VIII (qui va du 19 août au 22 septembre 1800). (ndt)
[10] 5 septembre 1800. (ndt)
[11] Voilà une notation curieuse ! Le calendrier républicain est aboli par Napoléon le 1er janvier 1806, soit le 10 Nivôse an XIV, ce qui veut dire que le dernier Frimaire (an XIII) va du 22 novembre au 21 décembre 1805. Il s'agit très probablement ici de décembre 1806. (ndt)

Pierre-Aug.tin Danjou-Dehaussy	» ,	*février 1846 à juin 1853*
Ferdinand Féret	» ,	*juin 1853 à septembre 1870*
Alfred Danjou	» ,	*7bre 1870 à avril 1871*
Henri Dupont	» ,	*mai 1871 à mars 1873*
Jean-Bte Wanaigue	» ,	*mars 1873 à mai 1884*
Henri Dupont	» ,	*18 mai 1884 à juillet 1885*
Édouard-Rénelle Colnion	» ,	*6 juillet 1885 à mai 1896*
Aimé Danjou	» ,	*17 mai 1896 à …*

Population de la Commune

1804. – 263 habitants
1831. – 314 »
1836. – 348 »
1841. – 369 »
1846. – 426 »
1851. – 395 »
1856. – 415 »
1861. – 461 »
1866. – 526 »
1872. – 540 »
1876. – 529 »
1881. – 507 »
1886. – 510 »
1891. – 505 »
1896. – 514 »

La population de Montay s'augmente en rapport avec les nouvelles constructions.

	Naissances	Mariages	Décès
1895	*12*	*2*	*8*
1896	*12*	*3*	*9*
1897	*7*	*6*	*10*
1898	*6*	*7*	*6*

Les naissances tendent plutôt à diminuer.

Liste des Curés

D. J. Lemaire 1700 – 1720
Je. Lévêque 1720 – 1721 (desserviteur)*
F. Puche 1721 – 1762
F. Fontaine 1763 – 1787
(Gallez sous-prieur des Célestins, Aubert, Liézart, Wattiez, Briolet, desserviteurs)*
J. Bte Lebon 1787 – 1792 (prêta serment en 1791)
Levecq 1792 – 1794 (desserviteur)*
De 1794 – 1803 M. Rouseau, religieux de Maroille[1], prêtre missionnaire, visita et secourut la paroisse.
J. Ch. Jos. Collet 1803 – 1806
Ant. Lieb. Coupé 1807 – 1814
De 1814 à 1818 vacance de la cure à cause du manque de presbytère. La paroisse fut desservie par le doyen Lambier et son vicaire Gransart du Cateau.
Humb. Fr. Navier 1818 – 1819
De 1819 – 1821 La paroisse est desservie par M. Engels curé du Pommereuil.
D., Abb. Devrainne 1821 – 1828 (en même temps vicaire du Cateau)

[1] Maroilles s'écrit aujourd'hui avec un s terminal. (ndt)

Bracq	*1828 – 1830*	*- d° -*
H. J. Crépin	*1830 – 1833*	*- d° -*
Denoyelle	*1833 – 1838*	*- d° -*
Mascret	*1838 – 1845*	*- d° -*
Latuille	*1845 – 1847*	*- d° -*
Célestin Dumortier	*1847 – 1850*	*- d° -*
Henri Gosselet	*1850 – 1858*	*- d° -*
Auguste Delagarde	*1858 – 1866 (en même temps aumônier de l'hôpital du Cateau)*	
Césaire Mériaux	*1866 – 1880*	*- d° -*
Henri Dehen	*1880 – 1883*	*- d° -*
Louis Dumortier	*1883 – 1886*	*- d° -*
Victor Zinguedeau	*1886 – 1892*	*- d° -*
Ernest Moreau	*1892 – 1894*	
Charles-Aug^{in} Bailleul	*1894 – 1898*	
Zéphirin Boulogne	*1898 – ...*	

Le curé de Montay habite la commune depuis la construction du presbytère en 1897-1898.

Habitants

Les habitants de Montay sont d'une assez robuste constitution ; le pays est bien sain et exempt de maladies endémiques.

Leur régime alimentaire consiste principalement en laitage, œufs, viande et légumes.

Beaucoup d'ouvriers de Montay travaillent aux usines du Cateau. Bien que leurs mœurs subissent un peu l'influence de ces usines, la plupart sont des ouvriers rangés qui recherchent les bienfaits de la campagne.

Leur langage est assez épuré. Presque tous les jeunes gens possèdent une bonne instruction.

En fait de jeux anciens, il n'existe plus que le jeu de billon auquel on se livre en bonne saison et le jeu de cartes. Depuis quelque temps les jeunes gens et quelques hommes prennent grand goût au tir.*

Montay, le 30 septembre 1899.
L'Instituteur.
(s) *Cattelain*